

Rapport annuel 2025



Fonds de Pensions
Nestlé



Table des matières

| | |
|---|----|
| 2025 - Avant-propos | 3 |
| 2025 - Focus | 5 |
| 2025 - Organisation | 6 |
| 2025 - Décisions | 8 |
| 2025 - Rétrospective économique | 9 |
| 2025 - Performance du Fonds | 10 |
| 2025 - Allocation des actifs | 11 |
| 2025 - Investissements responsables | 12 |
| 2025 - Degré de couverture et situation actuarielle | 14 |
| 2025 - Rémunération des avoirs et adaptation des rentes | 17 |
| 2025 - Chiffres clés | 18 |
| 2025 - Bilan | 19 |
| 2025 - Compte d'exploitation | 20 |

En cas de doute ou de différence d'interprétation, la version française prévaut sur les versions allemande et anglaise.

Contact

Fonds de Pensions Nestlé

Avenue Nestlé 55

1800 Vevey (Suisse)

Téléphone : +41 21 924 64 00

E-mail : fonds-de-pensions@nestle.com

www.fpn.ch

Impressum

© Mai 2026 / Fonds de Pensions Nestlé

Réalisation : Fonds de Pensions Nestlé

Conception et développement : Marvelous Digital SA, Vevey

Photos : Getty Images

Message de Philippe Vossen, Président du Conseil de fondation



Chers collègues, chers membres et assurés du Fonds,

L'année 2025 a été une année mouvementée sur le plan économique. Entre le retour du protectionnisme américain, la mise en place de droits de douane importants et un contexte géopolitique tendu, les marchés ont été chahutés, notamment au printemps. Malgré cela, l'économie a fait preuve d'une belle résilience, soutenue par les investissements publics en Europe et l'élan continu des secteurs technologiques aux États-Unis. Cette dynamique a permis une reprise progressive des marchés dans la seconde moitié de l'année.

Dans ce contexte exigeant, je suis heureux de la performance solide de 4.2% enregistrée par notre Fonds de pensions pour l'exercice 2025. Sur la base de ce résultat et de notre situation financière au 31 décembre 2025, le Conseil de fondation a décidé d'attribuer un intérêt total de 4% sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs — soit 2.75% au-delà du taux légal minimal. À la même date, notre degré de couverture atteint 121.2% un niveau qui reflète la bonne santé et la stabilité du Fonds.

Comme chaque trois ans, nous avons réalisé l'expertise actuarielle obligatoire. L'expert agréé a confirmé la solidité financière du Fonds, la capacité à honorer durablement nos engagements, ainsi que la pleine conformité de nos prestations et de notre financement avec les exigences légales. Vous trouverez davantage de détails à ce sujet dans la rubrique *Focus – Expertise technique* de ce rapport.

Grâce à une gestion rigoureuse et prudente, nous abordons 2026 avec confiance, tout en restant vigilants. Les incertitudes géopolitiques exigent une attention continue, et nous nous y préparons activement. Cette approche responsable vise un seul objectif : préserver durablement la sécurité et la sérénité de votre prévoyance — que vous soyez en activité ou déjà à la retraite.

Au nom du Conseil de fondation, je tiens à remercier la Direction du Fonds et ses équipes pour la qualité de leur travail. A titre personnel c'est un honneur de veiller à la bonne gestion de votre Fonds, et je tiens aussi à remercier l'ensemble des membres du Conseil ainsi que du Comité d'investissement pour leur engagement.

A blue ink signature of Philippe Vossen, written in a cursive style, is centered on a white rectangular background.

Philippe Vossen

Président du Conseil de fondation

Expertise technique

Un rapport d'expertise actuarielle est un document établi par un expert agréé en prévoyance professionnelle, conformément à l'art. 52e LPP. Il sert à évaluer, de manière indépendante et objective, la situation financière d'un fonds de pension, la pertinence de ses bases techniques, la conformité de ses règlements et sa capacité à honorer ses engagements à long terme. L'expert y atteste également avoir respecté les normes professionnelles édictés par la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions (CSEP) et les exigences d'indépendance.

Le but principal de ce rapport, qui doit être établi périodiquement mais au moins tous les trois ans, est de fournir au Conseil de fondation une appréciation globale de la solidité du Fonds, d'identifier d'éventuels risques et de confirmer que les prestations assurées peuvent être financées conformément aux règles légales. Il examine en particulier les bases techniques, le taux d'intérêt technique, le financement des prestations, les provisions constituées, les mesures de sécurité et la capacité d'assainissement. Cet exercice constitue un outil essentiel de gouvernance et de surveillance.

L'expertise évalue ensuite en détail la situation financière au 31.12.2024. Le Fonds présente à cette date un degré de couverture de 119.4%, en forte progression par rapport à 2023 (113.4%), et un excédent d'actifs de CHF 1.321 milliard, entièrement alloué à la réserve de fluctuation de valeurs. Cette dernière atteint 97.1% de son objectif, ce qui témoigne d'une bonne capacité de résistance aux fluctuations de marché. La fortune disponible s'élève à CHF 8.13 milliards, tandis que les engagements de prévoyance totalisent CHF 6.81 milliards.

Le rapport souligne également les résultats techniques de l'exercice. L'année 2024 a généré un bénéfice de CHF 418.8 millions, principalement grâce au rendement des placements (+9.0%), nettement supérieur au rendement minimal nécessaire (entre 1.6% et 2.0%). Quelques éléments sont négatifs — comme notamment des pertes sur la mortalité des rentiers (CHF -23.2 millions) — mais ceux-ci restent largement compensés par l'excellente performance financière. Le financement du plan est par ailleurs jugé équilibré, sans déficit structurel.

Enfin, l'expert formule une appréciation générale positive. Tous les indicateurs sont au vert, à l'exception de la capacité d'assainissement jugée limitée en raison de la maturité démographique du Fonds. Le Fonds répond aux prescriptions légales, applique des bases techniques adéquates et dispose d'une situation financière qualifiée de bonne. Aucune recommandation urgente n'est émise, mais le Conseil de fondation est invité à analyser les nouvelles bases techniques LPP 2025 dès leur publication.



Organisation (en 2025)

Conseil de fondation

Représentant des employeurs

| | |
|----------------------------|----------------------------|
| Philippe Vossen, Président | SPN SA, Vevey |
| Carole Marchaud | SPN SA, Vevey |
| Mathieu Rieder | SPN SA, Vevey |
| Sonia Studer | Nestlé Suisse SA, Vevey |
| Alessandra Gaspari | Nestlé Suisse SA, Vevey |
| Jonathan Zimmermann | Nestlé Nespresso SA, Vevey |

Représentants des assurés

| | |
|--------------------|----------------------------|
| Corinne Bonaccorsi | SPN SA, Vevey |
| Marc-André Zingre | SPN SA, Vevey |
| Oriane Seydoux | SPN SA, Vevey |
| Beat Hess | Nestlé Suisse SA, Vevey |
| Timo Stoyer | Nestlé Suisse SA, Vevey |
| Dominique Rovero | Nestlé Nespresso SA, Vevey |

Représentant des rentiers, avec voix consultative

André Schumacher

Comité d'investissement

Représentants des employeurs

Mathieu Rieder, Président

SPN SA, Vevey

Alessandra Gaspari

Nestlé Suisse SA, Vevey

Représentants des assurés

Oriane Seydoux

SPN SA, Vevey

Beat Hess

Nestlé Suisse SA, Vevey

Direction

- **Christophe Sarrasin**, Directeur
- **Ines Tornay**, Administration
- **Christian von Roten**, Investissements

Expert en prévoyance professionnelle

- **Didier Sauter**, Aon Suisse SA, Nyon

Conseiller en placement

- **PPCmetrics SA**, Nyon

Organe de révision

- **Ernst & Young SA**, Lausanne

Décisions du Conseil de fondation en 2025

Durant l'année 2025, le Conseil de fondation a pris les principales décisions suivantes :

- Attribuer un intérêt supplémentaire de 2.75% sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs, portant la rémunération totale à 4% au 31 décembre 2025 ;
- Fixer le taux d'intérêt sur les avoirs de vieillesse à 1.25% pour l'année 2026 en ligne avec la décision du Conseil fédéral relative au taux d'intérêt minimum LPP ;
- Approuver de nouveaux Statuts du Fonds avec pour objectif principal de faire évoluer les modalités de désignation des représentants des employés, dans une perspective de consolidation des principes démocratiques, et de clarifier le cadre relatif à la représentation des rentiers au sein du Conseil de fondation. Ces nouveaux Statuts ont été ratifiés par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale en début 2026 ;
- Adopter un nouveau règlement d'organisation qui décrit le nouveau processus électoral en adéquation avec les nouveaux Statuts du Fonds.

En outre, le Conseil de fondation a pris connaissance notamment :

- Du rapport d'expertise technique au 31 décembre 2024 établi par M. Didier Sauter d'Aon Suisse SA, expert en matière de prévoyance professionnelle du Fonds ;
- De l'engagement d'une nouvelle responsable de l'administration du Fonds, Madame Ines Tornay.

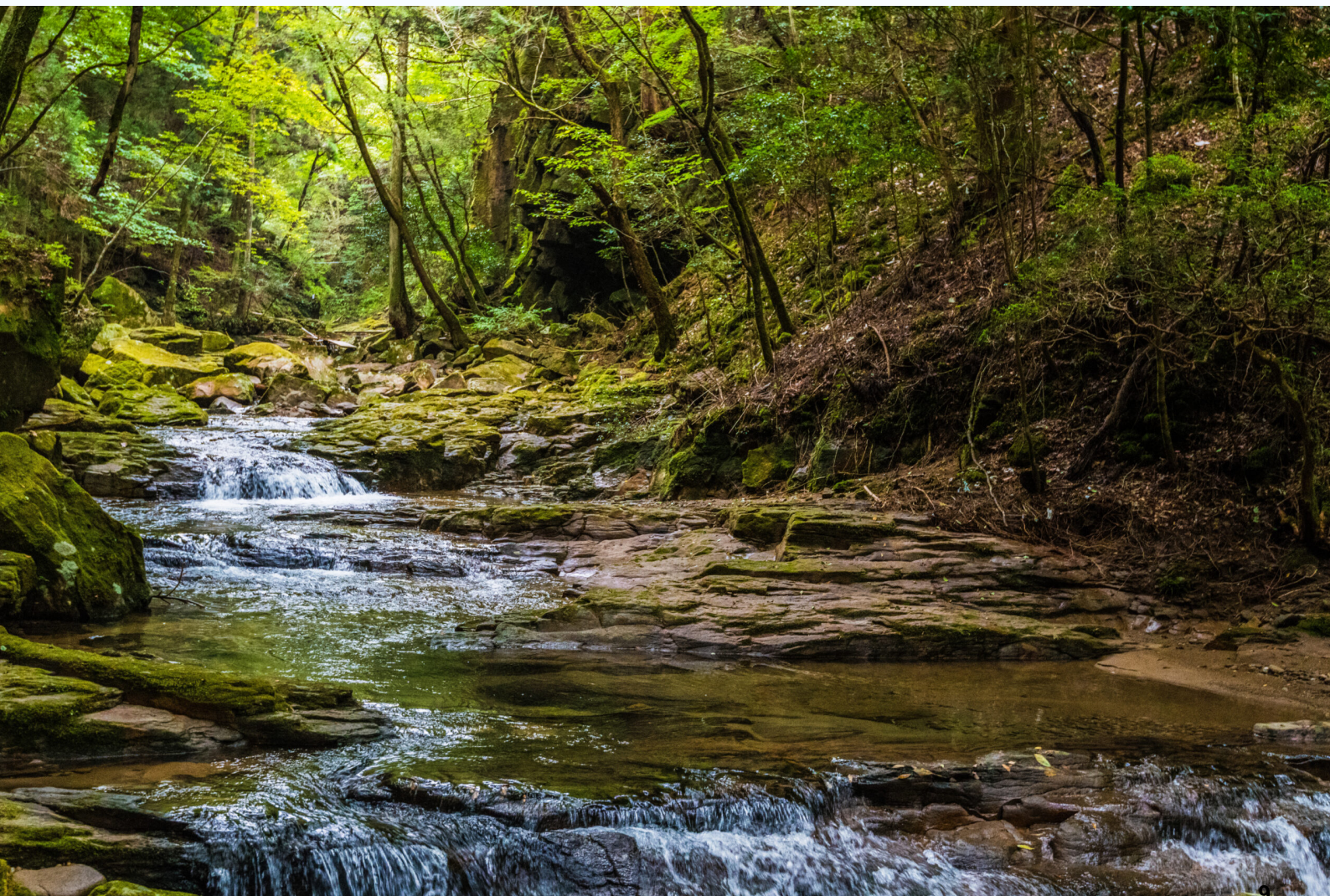


L'année 2025 – Rétrospective économique

L'année écoulée a été rythmée par le retour affirmé du protectionnisme américain. Les États-Unis ont relevé leurs droits de douane à des niveaux inédits depuis près d'un siècle. Cette orientation a ravivé les craintes d'un ralentissement du commerce mondial et entraîné une chute des marchés actions début avril, incertitude ensuite prolongée par les négociations menées entre Washington et ses partenaires commerciaux. La Suisse a été particulièrement touchée : ses exportations vers les États-Unis ont été frappées par un tarif de 39% en août, avant qu'un accord conclu en novembre ne ramène ce taux à 15%. Ces hausses pèsent sur l'ensemble du secteur exportateur suisse, notamment sur les petites et moyennes entreprises à l'exception notable de l'industrie pharmaceutique, épargnée par ces mesures.

Malgré ce contexte tendu, la croissance économique et les résultats des entreprises se sont globalement maintenus à un niveau solide dans de nombreux pays, révélant une résilience étonnante face au virage protectionniste américain. Elle s'explique par plusieurs sources de stimulation de l'activité économique à l'œuvre en 2025. En Europe, la possible fin de la protection sécuritaire américain amenait les gouvernements à revoir nettement à la hausse leurs budgets de défense. Parallèlement, l'Allemagne consacrait des moyens supplémentaires au renouvellement de diverses infrastructures nationales. Aux États-Unis, les investissements conséquents effectués dans l'intelligence artificielle ont accéléré l'activité économique, par exemple avec la construction de centres de données. L'économie de ce pays a en outre été soutenue par les baisses d'impôt de l'administration Trump. Notons enfin que la croissance économique mondiale a été stimulée par la plupart des politiques monétaires, avec notamment des baisses de taux directeurs pour l'Europe et la Suisse en début d'année et pour les États-Unis en fin d'année.

Ces développements ont été favorables pour les marchés des actions, dont les cours se sont inscrits en hausse entre avril et décembre et ont permis aux principaux indices de réaliser en 2025 des performances en monnaies locales comprises entre 14% et 18%. Les obligations gouvernementales se dépréciaient par contre légèrement (jusqu'à -1% pour l'indice monde), pénalisées par des perspectives d'endettement accru pour de nombreux États. Le dollar américain se dépréciait quant à lui fortement contre le franc suisse (-12.6%) avec les risques pesant sur une économie américaine pénalisée par la hausse des droits de douane. Il convient de rester prudent par rapport à ce nouvel environnement, avec notamment une économie résiliente mais en ralentissement et toujours sujette à des risques de hausse d'inflation, des tensions géopolitiques persistantes ainsi qu'une potentielle revalorisation à la baisse des titres dans le domaine de l'intelligence artificielle si les fortes attentes de revenus ne sont pas réalisées.



Performance du Fonds

Comme la majorité des institutions de prévoyance en Suisse, le Fonds a pu bénéficier de la forte progression des marchés des actions pendant l'année sous revue, réalisant une performance de 4.2% en 2025 par rapport à celle de son benchmark stratégique se situant quant à elle à 5.4%. Le Fonds a ainsi sous-performé son benchmark stratégique de 1.2%, ce qui s'explique par ses investissements illiquides et en particulier par les marchés des actions non cotées (« private equity ») qui ont obtenu des résultats qui étaient en deçà des attentes en 2025. Cependant, nous constatons qu'à long terme, les performances nettes de frais réalisées par le Fonds dans les actions non cotées dépassent leurs objectifs, justifiant la pertinence de leur inclusion dans la stratégie de placement.

S'agissant de l'évaluation de la performance du Fonds par rapport à ses pairs, c'est-à-dire celles d'autres institutions de prévoyance en Suisse, nous utilisons plusieurs indices dont notamment le « peer group » de notre consultant en investissements PPCmetrics (pour plus d'information, se référer aux définitions dans les notes du tableau ci-dessous). Le Fonds sous-performe la médiane de ce « peer group » de 1.7% sur l'année 2025, ce qui s'explique essentiellement par l'évolution observée des deux catégories suivantes en 2025 : d'une part, les monnaies étrangères se sont pour la plupart dépréciées par rapport au franc suisse, notamment pour ce qui concerne le dollar américain. D'autre part, les actions non cotées (« private equity ») ont réalisé des performances faibles (notamment par rapport aux actions cotées). Comme l'exposition du Fonds à ces deux catégories est plus importante que celle du « peer group », il en a résulté une sous-performance du Fonds par rapport à ce dernier. Sur les derniers 10 ans, la performance du Fonds dépasse toutefois celle de la médiane du « peer group ». De telles comparaisons sur le long terme sont plus pertinentes du point de vue des investisseurs institutionnels tels que le Fonds.

| Performance en % | 1 an | 3 ans ¹ | 5 ans ¹ | 10 ans ¹ |
|--|------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| Le Fonds | 4.2 | 6.2 | 2.7 | 4.3 |
| Benchmark stratégique ² | 5.4 | 7.6 | 3.2 | 4.7 |
| Peer group PPCmetrics - Performance médiane ³ | 5.9 | 6.7 | 3.2 | 3.9 |
| Peer group PPCmetrics - Rang du Fonds (normalisé sur 100) ³ | 89 | 71 | 72 | 24 |

1) Annualisé

2) C'est le seul indice pour lequel nous indiquons des performances brutes de frais

3) Le peer group PPCmetrics est composé de plus de 100 fonds de prévoyance suivis par notre consultant PPCmetrics. Le rang normalisé sur 100 permet de comparer la performance du FPN à celle des peers. Le rang 1 signifierait que le FPN a la meilleure performance dans le peer group, le rang 100 que le FPN a la pire performance et le rang 30 que 29 peers ont une meilleure performance que le FPN et 70 une moins bonne performance.

Allocation des actifs

Le tableau suivant présente l'allocation effective des actifs financiers du Fonds au 31 décembre 2025 comparée à l'allocation stratégique. Un processus mensuel de réallocation des investissements permet de maintenir une répartition effective proche de l'allocation stratégique. Des écarts sont toutefois inévitables suite aux fluctuations naturelles des cours boursiers.

| Répartition en % | Allocation effective | Allocation stratégique |
|--|----------------------|------------------------|
| Liquidités et placements à court terme | 2.7 | 2.0 |
| Actions | 27.8 | 28.0 |
| Actions placements privés | 10.8 | 7.0 |
| Obligations | 37.5 | 40.0 |
| Immobilier suisse | 16.8 | 16.0 |
| Immobilier international | 2.2 | 3.0 |
| Infrastructure | 2.0 | 4.0 |
| Hedge funds* | 0.2 | 0.0 |
| Total | 100.0 | 100.0 |

* Ce pourcentage correspond aux investissements résiduels dans les hedge funds et qui ne peuvent pas être liquidés rapidement.

Investissements responsables

Depuis 2018, le Fonds a intégré dans son règlement de placement une politique pour les investissements responsables. Elle a pour objectif la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ci-après « ESG ») dans l'élaboration de la stratégie d'investissement du Fonds et la gestion de ses avoirs afin de favoriser l'investissement dans des classes d'actifs et des entreprises acquises aux bonnes pratiques sur les enjeux liés à la durabilité.

En 2023, elle a été complétée par une politique climatique visant à formaliser son engagement lié à ses investissements pour soutenir les Accords de Paris[1].

Elaborées en collaboration avec le Groupe Nestlé, ces deux politiques assurent l'alignement du Fonds avec ses valeurs en matière de critères « ESG » et d'engagements climatique.

En 2025, le suivi ESG des investissements du Fonds s'est poursuivi selon les pratiques établies et les principaux points à relever sont décrits ci-dessous.

1. Evaluation ESG des gérants de fortune en charge de la gestion des investissements du Fonds

Nous avons jugé tous les gérants de fortune alignés avec la politique pour les investissements responsables du Fonds. Les évaluations ont reposé sur l'intégration explicite de critères ESG dans leur processus d'investissement (notamment dans l'engagement actionnarial et le vote aux assemblées générales), ainsi que l'importance des ressources humaines et matérielles dédiées à ces thématiques.

2. Evaluation des risques ESG du portefeuille d'investissement du Fonds

Afin d'évaluer les risques ESG du portefeuille d'investissement, une liste d'entreprises particulièrement sujettes à ces risques dans lesquelles les gérants de fortune engagés par le Fonds sont investis dans le cadre de leurs mandats de gestion d'actions et d'obligations a été établie selon les thèmes figurant dans la politique pour les investissements responsables du Fonds. Ces thèmes reprennent les 10 principes[2] du Pacte mondial des Nations Unies dont le Groupe Nestlé est un participant depuis 2001. Ils sont complétés par deux thématiques supplémentaires, à savoir tout d'abord le changement climatique et ensuite la gouvernance d'entreprise. Ainsi, une entreprise ayant des pratiques jugées peu respectueuses d'un de ces thèmes va figurer sur cette liste.

Les résultats de cette analyse ont mis en évidence un faible pourcentage d'exposition du Fonds aux entreprises sujettes aux risques ESG.

3. Suivi des engagements climatiques pour les investissements du Fonds

La politique climatique du Fonds définit un cadre et des objectifs mesurables pour la gestion de l'impact des investissements du Fonds sur le changement climatique.

En 2025, les objectifs climatiques mesurables définis par le Fonds sont atteints à ce stade pour l'ensemble des classes d'actifs évaluées (obligations d'entreprises, actions cotées, immobilier suisse et infrastructure). Ces résultats devront être confirmés dans la durée, en particulier au regard de l'horizon fixé à 2027.

4. Quantification du risque climatique

En 2025, une nouvelle analyse de l'impact financier potentiel des effets du changement climatique sur le portefeuille d'investissement du Fonds a été conduite selon le modèle et les hypothèses d'un consultant externe spécialisé dans ce domaine.

Cette analyse a permis d'évaluer l'impact financier sur le Fonds d'un scénario climatique extrême « High Warming » dans lequel la hausse des températures atteindrait +2°C par rapport aux niveaux préindustriels à l'horizon 2050, et +3.7°C à l'horizon 2100, impliquant des risques climatiques physiques importants sur l'économie. Ce scénario reflète la situation actuelle dans laquelle aucune mesure supplémentaire n'est prévue pour freiner le changement climatique.

La principale conclusion de cette analyse est que les pertes financières attendues pour le Fonds d'un tel scénario climatique extrême seraient supportables. Cependant, il est important de relever qu'un scénario d'une transition vers une économie « Net Zero » permettant d'atteindre les objectifs des Accords de Paris serait financièrement plus favorable pour le Fonds. Ainsi, les engagements climatiques pour les investissements définis dans la politique climatique du Fonds restent primordiaux pour réduire la probabilité d'un scénario « High Warming ».

Conclusion

En conclusion, les analyses et évaluations menées en 2025 dans le domaine des investissements responsables font ressortir des résultats positifs pour le portefeuille d'investissement du Fonds. Néanmoins, ce dernier poursuivra ses efforts avec les gérants de fortune afin que ces bons résultats perdurent au sein des entreprises, parcs immobiliers et infrastructures examinés dans lesquels il est investi.

[1] L'objectif des Accords de Paris (COP 21) est de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C (si possible à 1.5°C) par rapport au niveau préindustriel en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Une neutralité mondiale des gaz à effet de serre d'ici 2050 est nécessaire pour atteindre cet objectif.

[2] <https://www.globalcompact.ch/focus-areas/the-ten-principles>



Degré de couverture et situation actuarielle

Situation actuarielle

| <i>En millions de CHF</i> | 31.12.2025 | 31.12.2024 |
|---|----------------|----------------|
| Total actif du bilan | 8'522.6 | 8'248.3 |
| - Engagements, passifs transitoires, divers | -81.1 | -45.0 |
| - Réserve de contributions des employeurs | -152.2 | -71.7 |
| Fortune disponible | 8'289.3 | 8'131.6 |
| Capitaux de prévoyance | | |
| - Assurés actifs | 2'950.3 | 2'844.7 |
| - Rentiers | 3'801.2 | 3'891.1 |
| Provisions techniques | | |
| - Renforcement longévité | 60.8 | 46.7 |
| - Risque décès et invalidité | 24.9 | 27.3 |
| Total des engagements | 6'837.2 | 6'809.8 |
| Surplus / Déficit technique | 1'452.1 | 1'321.9 |
| - dont réserve de fluctuation de valeurs | 1'367.4 | 1'321.9 |
| - en % des engagements | 20.0% | 19.4% |
| - dont fonds libres / découvert | 84.6 | 0.0 |
| - en % des engagements | 1.2% | 0.0% |
| Degré de couverture, selon OPP2 | 121.2% | 119.4% |

Fortune disponible

La fortune disponible utilisée pour le calcul du degré de couverture est obtenue en soustrayant du total de l'actif du bilan, les dettes, les passifs transitoires ainsi que la réserve de contributions des employeurs.

Engagements

Les engagements du Fonds sont composés :

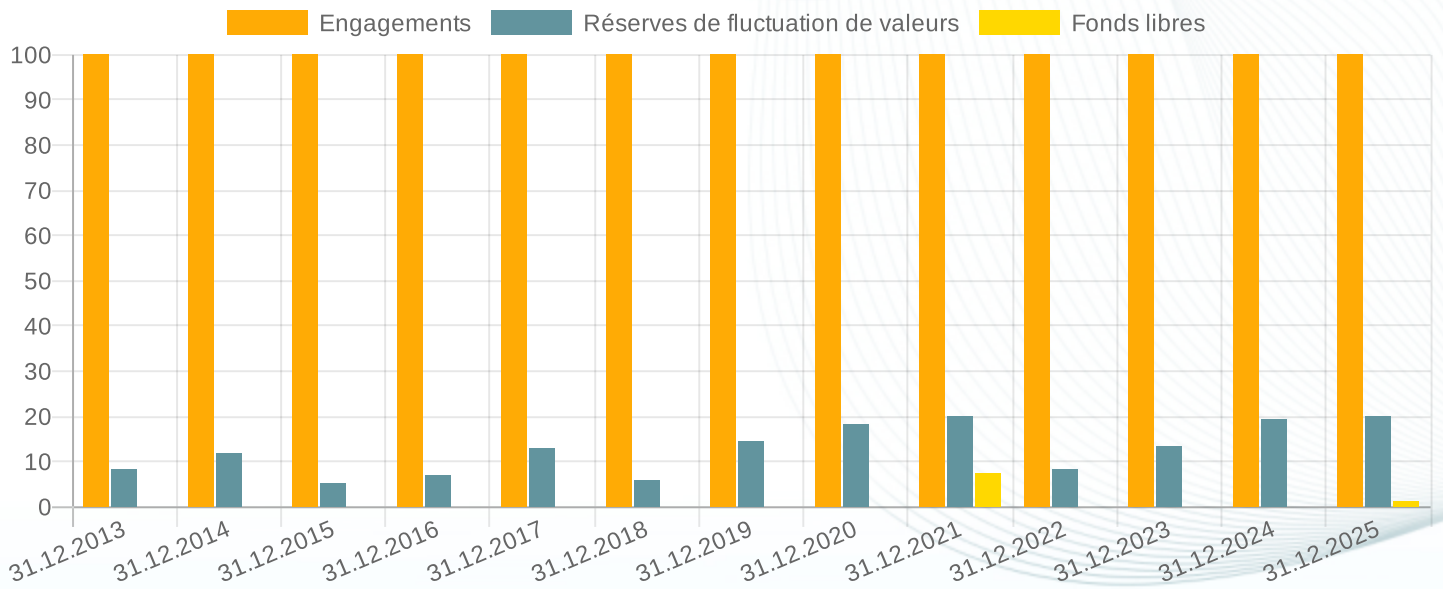
- du **capital de prévoyance des assurés actifs** qui correspond à la somme de leurs avoirs de vieillesse;
- du **capital de prévoyance des rentiers** qui correspond à la somme des réserves nécessaires pour garantir le versement des rentes en cours de paiement. Depuis le 31 décembre 2021, il est calculé avec les bases techniques LPP 2020 en tenant compte d'un taux d'intérêt technique de 2%;
- de la **provision pour renforcement de la longévité** destinée à couvrir les coûts probables liés à l'augmentation de l'espérance de vie des rentiers lors de l'introduction de nouvelles bases techniques. Cette provision s'élève à 1.6% du capital de prévoyance pour les rentiers au 31 décembre 2025, soit CHF 60.8 mio;
- de la **provision pour risques décès et invalidité** dont le but est d'absorber les fluctuations entre le coût effectif des sinistres liés aux cas d'invalidité et de décès enregistré durant l'année sous revue et leur coût moyen attendu. Cette provision s'élève à CHF 24.9 mio au 31 décembre 2025.

Les provisions sont établies conformément au règlement pour provisions techniques et réserves de fluctuation de valeurs.

Degré de couverture

Le degré de couverture du Fonds au 31 décembre 2025 s'élève à **121.2%** (119.4 % au 31.12.2024). Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance disponible du Fonds et ses engagements de prévoyance. Ces derniers sont composés des capitaux de prévoyance des membres actifs, de ceux des bénéficiaires de rentes ainsi que des provisions techniques.

Degré de couverture



Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs permet d'absorber les fluctuations des résultats des placements du Fonds. Au 31 décembre 2025, elle s'élève à CHF 1'367.4 mio. La réserve de fluctuation de valeurs atteint ainsi au 31 décembre 2025 son montant cible fixé à 20% de ses engagements de prévoyance (elle s'élevait à 19.4% au 31 décembre 2024).

Fonds libres

La réserve de fluctuation de valeurs ayant atteint sa valeur cible, le Fonds dispose de fonds libres d'un montant de CHF 84.6 mio au 31 décembre 2025.

Rémunération des avoirs et adaptation des rentes

Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs

Le Conseil de fondation a décidé d'attribuer un intérêt supplémentaire de 2.75%, qui vient s'ajouter au taux d'intérêt minimal de 1.25%. Cet intérêt additionnel a été crédité sur l'avoir de vieillesse de tous les membres actifs présents au 31 décembre 2025. La rémunération globale s'élève ainsi à 4% pour l'année 2025.

Quant à la rémunération totale des avoirs de vieillesse sur une base historique, elle s'est élevée en moyenne à 3.69% les cinq dernières années (2.69% pour les dix dernières années). Elle reste sensiblement supérieure à la rémunération annuelle moyenne selon le minimum LPP (1.10% sur 5 ans et 1.07% sur 10 ans).

Adaptation des rentes

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil de fondation est tenu de prendre annuellement position sur d'éventuelles adaptations des rentes en cours de paiement. Le règlement de prévoyance ne prévoit pas d'indexation systématique au coût de la vie, mesuré par l'indice des prix à la consommation ou le taux d'inflation, à l'instar de la quasi-totalité des caisses de pensions en Suisse (seules les rentes minimales prévues par la LPP versées en cas d'invalidité ou de décès avant la retraite sont adaptées périodiquement selon les prescriptions du Conseil fédéral). Pour mener à bien sa réflexion en la matière, le Conseil de fondation se base sur plusieurs paramètres tels que notamment la performance du Fonds durant l'année, sa santé financière (degré de couverture) et le principe d'équité entre les assurés actifs et les rentiers. Bien que le degré de couverture se situait à 121.2 % au 31 décembre 2025 et que des fonds libres étaient disponibles, le Conseil de fondation a jugé qu'il n'était pas opportun d'adapter les prestations des bénéficiaires de rentes. Dans un contexte économique incertain, le Conseil de fondation a ainsi privilégié une approche empreinte de prudence, tout en tenant également compte des conditions de mise à la retraite historiques (adaptations des taux de conversion en 2018 et mesures transitoires associées).



Chiffres clés 2025 (Etat au 31.12)



8'289.3

Fortune disponible (en millions de CHF)



121.2%

Degré de couverture



+4.2%

Performance des placements



4.0%

Rémunération des avoirs vieillesse

| | 31.12.2025 | 31.12.2024 |
|--|------------|------------|
| Degré de couverture | 121.2% | 119.4% |
| Fortune disponible (en mio de CHF) | 8'289.3 | 8'131.6 |
| Engagements (en mio de CHF) | 6'837.2 | 6'809.8 |
| – Capital de prévoyance des assurés actifs | 2'950.3 | 2'844.7 |
| – Capital de prévoyance des rentiers | 3'801.2 | 3'891.1 |
| – Provisions techniques | 85.7 | 74.0 |
| Réserve de fluctuation de valeurs (en mio de CHF) | 1'367.4 | 1'321.9 |
| Fonds libres (en mio de CHF) | 84.6 | 0 |
| Performance des placements (nette de frais) | 4.2% | 9.0% |
| Frais de gestion de la fortune | 0.56% | 0.61% |
| Allocation des actifs | | |
| – Liquidités | 2.7% | 1.1% |
| – Obligations | 37.5% | 38.6% |
| – Actions | 27.8% | 27.6% |
| – Immobilier | 19.0% | 18.6% |
| – Infrastructure | 2.0% | 1.8% |
| – Placements alternatifs | 11.0% | 12.2% |
| Rémunération des avoirs de vieillesse | 4% | 5% |
| Taux d'intérêt technique | 2% | 2% |
| Tables de mortalité | LPP 2020 | LPP 2020 |
| Effectif total | 14'088 | 14'197 |
| – Dont effectif des actifs | 8'177 | 8'266 |
| – Dont effectif des rentiers | 5'911 | 5'931 |

Bilan

| <i>En millions de CHF</i> | 2025 | 2024 |
|--|----------------|----------------|
| Placements | 8'489.7 | 8'199.1 |
| Liquidités et placements à court terme | 229.4 | 91.9 |
| Obligations | 3'180.2 | 3'166.1 |
| Actions | 2'359.7 | 2'264.6 |
| Immobilier suisse | 1'419.4 | 1'327.2 |
| Immobilier international | 190.5 | 196.6 |
| Infrastructure | 173.5 | 151.7 |
| Private equity | 920.6 | 982.9 |
| Hedge funds | 16.4 | 18.1 |
| Créances et actifs transitoires | 32.9 | 49.3 |
| Avoirs et créances | 30.6 | 29.1 |
| Participation chez l'employeur | 2.1 | 19.6 |
| Compte de régularisation actif | 0.2 | 0.5 |
| Total de l'actif | 8'522.6 | 8'248.3 |

| <i>En millions de CHF</i> | 2025 | 2024 |
|--|----------------|----------------|
| Engagements et passifs transitoires | 81.1 | 45.0 |
| Prestations de libre passage et rentes | 78.0 | 29.0 |
| Autres dettes | 1.5 | 1.6 |
| Compte de régularisation passif | 1.5 | 14.3 |
| Réserve de contributions des employeurs | 152.2 | 71.7 |
| Capitaux de prévoyance et provisions techniques | 6'837.2 | 6'809.8 |
| Capital de prévoyance des assurés actifs | 2'950.3 | 2'844.7 |
| Capital de prévoyance des rentiers | 3'801.2 | 3'891.1 |
| Provision pour renforcement de la longévité | 60.8 | 46.7 |
| Provision pour risque décès et invalidité | 24.9 | 27.3 |
| Réserve de fluctuation de valeur | 1'367.4 | 1'321.9 |
| Capital de fondation ("Fonds libres") | 84.6 | 0 |
| Total du passif | 8'522.6 | 8'248.3 |

Compte d'exploitation

| <i>En millions de CHF</i> | 2025 | 2024 |
|--|--------------|--------------|
| Cotisations et apports ordinaires et autres | 391.7 | 324.5 |
| Cotisations des employeurs | 155.6 | 151.9 |
| Prélèvement de la réserve de contributions des employeurs | -49.1 | -3.7 |
| Cotisations supplémentaires des employeurs | 8.0 | 12.3 |
| Cotisations des assurés | 89.1 | 86.8 |
| Primes uniques et rachats | 65.6 | 67.0 |
| Apport dans la réserve de contributions des employeurs | 120.0 | 10.2 |
| Attribution en cas de reprise d'assurés | 2.4 | 0.0 |
| Subsides du Fonds de garantie | 0.0 | 0.0 |
| Prestations d'entrée | 27.1 | 34.0 |
| Apport de libre passage | 22.8 | 28.3 |
| Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce | 4.0 | 5.1 |
| Transfert de réserves d'autres fonds de pensions | 0.3 | 0.6 |
| Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées | 418.7 | 358.4 |

| <i>En millions de CHF</i> | 2025 | 2024 |
|---|---------------|---------------|
| Prestations réglementaires | -382.0 | -343.8 |
| Rentes | -299.3 | -301.6 |
| Prestations en capital et allocations uniques | -82.7 | -42.2 |
| Prestations extra réglementaires | -0.1 | -12.8 |
| Rentes volontaires – extra réglementaires | -0.1 | -12.8 |
| Prestations de sortie et versements anticipés | -137.3 | -164.3 |
| Prestations de libre passage en cas de sortie | -120.3 | -145.5 |
| Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce | -14.7 | -18.8 |
| Transfert de fonds supplémentaires lors de liquidation | -2.3 | 0.0 |
| Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés | -519.4 | -520.9 |

| <i>En millions de CHF</i> | 2025 | 2024 |
|---|---------------|---------------|
| Dissolution / (constitution) des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserve de contributions | -108.3 | -99.0 |
| Capital de prévoyance des assurés actifs | 0.5 | 8.8 |
| Capital de prévoyance des rentiers | 89.9 | 44.0 |
| Provision pour renforcement de la longévité | -14.1 | -15.2 |
| Provision pour risques décès et invalidité | 2.4 | 2.6 |
| Rémunération du capital épargne | -106.1 | -125.3 |
| Réserve de contributions des employeurs | -80.9 | -13.9 |
| Charges d'assurances – Cotisations au Fonds de garantie | -0.7 | -0.7 |
| Résultat net de l'activité d'assurance | -209.7 | -262.1 |

| <i>En millions de CHF</i> | 2025 | 2024 |
|---|--------------|--------------|
| Résultat net des placements | 342.5 | 683.6 |
| Résultat brut des placements | 388.4 | 732.6 |
| Frais de gestion de fortune | -45.9 | -49.0 |
| Autres produits | 0.1 | 0.0 |
| Autres frais | -0.0 | -0.3 |
| Frais d'administration | -2.7 | -2.4 |
| Excédents des produits / (charges) avant constitution / (dissolution) de la réserve de fluctuation | 130.1 | 418.8 |
| Dissolution / (constitution) de la réserve de fluctuation | -45.5 | -418.8 |
| Excédents des produits (charges) | 84.6 | 0.0 |